



MAIRIE DE VINCELLES

482 Route du Bourg

71500 VINCELLES

Tél : 03 85 75 00 49

E-mail : vincelles.mairie@wanadoo.fr

Site Internet : <https://www.vincelles71.fr/>

République Française

Département de Saône-et-Loire
Canton de Louhans

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Ordre du jour :- Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- Etat des mandats émis depuis la dernière réunion
- Convention de mise à disposition de deux fonctionnaires territoriaux de Bresse Louhannaise Intercom' à la commune
- Travaux de réfection du chemin des Genévriers : présentation du devis
- Rénovation d'une salle de classe et de la salle de la cantine : présentation du projet et demandes de subventions (DETR et Appels à projets 2022)
- Réfection et sécurisation de la traversée du Bourg : présentation du projet et demande de subventions (DETR et amendes de police)
- Lotissement « la Rodot 3 » : modification du règlement de lotissement
- Utilisation des salles communales : adoption d'un règlement intérieur
- Communication des rapports d'activité de Bresse Louhannaise Intercom', des services de l'Etat et du SYDESL
- Questions diverses
- Fixation de la date du prochain Conseil Municipal

2021.35 – Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de Bresse Louhannaise Intercom' à la commune de Vincelles (Nelly MALANDRINI)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le courrier de l'agent concerné donnant son accord pour sa mise à disposition aux communes signataires de conventions.

Vu le projet de convention de mise à disposition établi conjointement avec Bresse Louhannaise Intercom' (ci-annexée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition à titre individuel de Madame Nelly MALANDRINI, agent de Bresse Louhannaise Intercom' auprès de la commune de Vincelles à raison d'un temps de travail de 7/35^{ème} pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente.

2021.36 – Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de Bresse Louhannaise Intercom' à la commune de Vincelles (Karine CLEMENT)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le courrier de l'agent concerné donnant leur accord pour un renouvellement de la mise à disposition,

Vu le projet de renouvellement de convention de mise à disposition établi conjointement avec la commune de Vincelles, (ci-annexé) pour les missions d'aide à la prise des repas dans les cantines, surveillance des enfants sur des temps périscolaires.

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition suivante :

Commune	Nom Prénom agent	Poste occupé et service	Temps de travail de l'agent	Temps de travail concerné par la mise à disposition	Date de début	Date de fin
Vincelles	CLEMENT Karine	Agent de vie scolaire	4,03 / 35 ^{ème}	2,03 / 35 ^{ème}	01/01/2022	31/12/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre individuel de l'agent suivant : Madame Karine CLEMENT auprès de la commune de Vincelles à raison d'un temps de travail de 2.03/35^{ème} pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024 et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre individuel telle qu'annexée à la présente.

2021.37 – Travaux de réfection du chemin des Genévriers : présentation du devis

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des désordres ont été constatés sur le chemin des Genévriers concernant l'évacuation des eaux pluviales arrivant en amont des habitations et qu'il convient de les régler rapidement.

Profitant de la présence de l'entreprise MARMONT dans ce secteur pour la réalisation d'autres travaux, un devis lui a été demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de l'entreprise MARMONT, sise 25 rue de Branges à Louhans (71500) pour un montant de 4 472,00 € HT soit un montant de 5 366,40 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

2021.38 – Rénovation d'une salle de classe et de la salle de la cantine : présentation du projet et demandes de subventions (DETR 2022 et Appel à projets 2022)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant le besoin de rénovation d'une salle de classe de l'Ecole des Platanes et de la salle de restauration de la cantine pour le bien-être des enfants scolarisés, de l'équipe enseignante et des agents d'entretien,

Considérant le programme de travaux établi et présenté en séance,

Considérant que le projet est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat (au titre de la DETR 2022), du Conseil Départemental de Saône-et-Loire (au titre de l'Appel A Projets 2022),

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du projet par Monsieur le Maire,

- approuve le programme de travaux relatif à la rénovation d'une salle de classe et de la salle de restauration de la cantine scolaire ;
- sollicite de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement Des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur du taux maximum pouvant être accordé ;
- sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre de l'Appel à Projets 2022 à hauteur du taux maximum pouvant être accordé ;
- s'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2021.39 – Réfection et sécurisation de la traversée du Bourg : présentation du projet et demande de subvention au titre des amendes de police et de la DETR 2022

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant le besoin de sécuriser la traversée du centre Bourg

Considérant le programme de travaux établi et présenté en séance,

Considérant que le projet est susceptible de faire l'objet de subventions de la Direction des Routes et des Infrastructures au titre des amendes de police et de l'Etat au titre de la DETR 2022,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du projet par Monsieur le Maire,

- approuve le programme de travaux relatif à la sécurisation de la traversée du centre bourg ;
- sollicite de la Direction des Routes et des Infrastructures au titre des amendes de police ;
- sollicite de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur du taux maximum pouvant être accordé ;
- s'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2021.40 – Lotissement « La Rodot 3 » - modification du règlement de lotissement

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur du lotissement La Rodot 3, et indique qu'il est nécessaire d'adopter une modification au règlement Intérieur afin de déterminer les conditions générales et particulières du lotissement La Rodot 3.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la présente modification avait déjà été adoptée par le Conseil Municipal en sa séance du 12 décembre 2019 mais n'avait pas été rendu exécutoire, qu'il convient donc de régulariser cette situation et que, pour ce faire, il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal,

Sur quoi, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, adopte le règlement intérieur (annexé à la délibération) modifié et autorise Monsieur le Maire à signer et à faire appliquer celui-ci.

2021.41 – Utilisation des salles communales : adoption d'un règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les salles communales peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Les modalités d'utilisation de ces équipements doivent être définies afin que les mises à dispositions se déroulent dans des conditions optimales.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du règlement intérieur de l'utilisation des salles communales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire adopte, le règlement intérieur (annexé à la délibération) et autorise le Maire à signer celui-ci

Rapports d'activités

Monsieur le Maire informe que les rapports d'activités de Bresse Louhannaise Intercom', des services de l'Etat et du SYDESL sont disponible sur demande à la mairie. Les Conseillers Municipaux prennent acte des rapports mis à leurs dispositions.

Questions diverses

- ◆ Communication au Conseil Municipal d'un courrier du SIVOM relatif à la Recyclerie de Bresse
- ◆ Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie par le SDIS 71
- ◆ Décors de Noël 2021 : installation et animations
- ◆ Organisation des vœux du Maire : le samedi 8 janvier 2022 à 17h30. Les invitations seront distribuées avec un courrier d'information pour le recensement de la population 2022 ainsi que le courrier du SIVOM relatif à la mise en service des bacs jaunes)

Fixation de la date du prochain Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 20 janvier 2022, à 20h00, salle du Foyer Rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance
Madame Laure FERRIER

Le Maire
M. Mickaël CHEVREY



Mme Aurélie APPOLONIO <i>Excusée</i>	Mme Ingrid BERGER	M. Benjamin CARON
Mme Nadine COULON	M. Guy DODET	M. Jean-Paul GILLET
Mme Annick GRAPIN	Mme Anne LARUE	M. Jean-Paul VERY